

autorités l'élaboraient soigneusement. Lorsqu'il s'agissait de fonder une nouvelle ville, on déterminait dès le début l'emplacement du marché, des églises, des maisons et la forme de protection exigée contre tout ennemi possible. Tous ces détails étaient arrêtés avec soin. Malheureusement, dans l'édification de notre pays, nous n'avons rien fait de tel. Dans l'Ouest, par exemple, il suffisait de posséder un terrain et assez d'influence pour obtenir l'aménagement d'une ville sur sa section. Alors que, souvent, à un mille de distance se trouvaient des sources d'eau potable et des conditions favorables à la construction, la plupart de nos collectivités sont situées dans des marais ou en des endroits franchement désavantageux, parce que nos autorités provinciales ou fédérales n'ont pas su déterminer les régions métropolitaines ou rurales et en organiser l'aménagement. A mon sens, la tâche qui incombe aux provinces est de préparer des plans de leurs régions métropolitaines et rurales de façon à assurer un aménagement ordonné des diverses localités.

La province devrait encore se charger de l'institution de sociétés à dividendes limités et participer, si la chose est nécessaire, à la construction d'habitations. Elle devrait attribuer les avances fédérales aux sociétés et en garantir le remboursement, et se charger de la construction des maisons dans les collectivités non encore organisées ou dans celles où les commissions locales n'ont pu agir.

Encore un mot sur la responsabilité du gouvernement local, des municipalités. Voici un domaine où la population ordinaire pourrait se montrer active, c'est-à-dire la suppression des taudis, la construction des maisons selon les normes modernes, en tenant compte de nos grandes ressources et du genre de logements que nous voudrions pour nous-mêmes et nos enfants. Les autorités municipales devraient nommer des membres aux commissions métropolitaines ou régionales; de concert avec les représentants des provinces et ceux du Dominion, ils verraient à la préparation de leurs régions respectives, établiraient les priorités imposées par le programme, s'occuperaient des achats, des expropriations, des locations de terrains, des aménagements avoisinants, des terrains à bail pour immeubles publics, le tout en conformité du programme d'ensemble et de la nécessité de loger de nouveau ceux qui habitaient des taudis. Il leur faudra, bien entendu, accroître leur part des fonds locaux qu'exigera la mise à exécution de leur programme.

En terminant, je vais résumer les responsabilités de chaque catégorie de gouvernement.

Ottawa doit procurer suffisamment de matériaux de construction, les attribuer à des habitations à bon marché, pourvoir de fonds un vaste programme de logements et les placer à la disposition des provinces en vue de la construction de maisons à bon marché et à loyer modique.

La province doit favoriser le programme de construction de logements, collaborer avec le Dominion et les municipalités, établir des commissions métropolitaines de logement et les aider dans l'aménagement des régions avoisinantes.

La municipalité doit emboîter le pas sur le plan local, assister les commissions de logement pour qu'elles fonctionnent avec énergie, stimuler l'intérêt local et renseigner la population sur les aménagements des régions avoisinantes.

M. BONA ARSENAULT (Bonaventure):  
Monsieur l'Orateur, au cours de la dernière session du Parlement, la Chambre a voté une résolution dont j'extrais le passage suivant:

Il importe, de l'avis de cette Chambre, que le Canada possède un drapeau national distinctif et qu'un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit institué dans le but de faire étude et rapport sur un motif approprié pour ce drapeau...

Le comité mixte a tenu deux séances, l'une le 27 novembre, l'autre le 4 décembre 1945.

Environ quinze cents modèles de drapeau ont été soumis aux membres du comité, qui n'ont pu formuler une recommandation précise dans le peu de temps dont ils disposaient. Un comité mixte analogue sera formé en vue de continuer l'étude de cette importante question au cours de la présente session du Parlement.

Le choix d'un drapeau national pour notre pays est donc l'un des sujets d'importance majeure que les membres de la Chambre devront étudier au cours des prochaines semaines. Mon intention, en amorçant la discussion sur ce sujet dès le début de la session et en le faisant, à dessein, avant que le comité mixte reprenne son travail, est de présenter ce problème, à la fois litigieux et vital, sous un angle tout à fait nouveau, sous un angle où le sentiment, soit canadien-anglais, soit canadien-français, n'a rien à voir, simplement sous l'angle d'une audacieuse logique. En même temps, je m'efforce d'apporter à cette importante question nationale ma contribution, modeste mais sincère, à l'unité nationale.

Depuis plusieurs années, se manifeste et s'accroît dans toutes les parties du Canada le